



SOMMAIRE

LE POINT SUR	p.2
Partenariats d'innovation: de nouvelles propositions sur les matières premières, l'agriculture et le vieillissement en bonne santé donneront un coup de fouet à la compétitivité européenne	
BREVES	p.3 à 7
☆ Concurrence	
Consultation sur les aides d'État au secteur cinématographique	
Aval du plan français de numérisation du patrimoine cinématographique	
☆ Entreprises et Industrie	
Lancement du prix européen de l'esprit d'entreprise 2012	
☆ Environnement	
La Commission plaide pour une meilleure mise en œuvre de la législation environnementale	
Vers un renforcement de la législation sur le démantèlement des navires	
CLIMATE-ADAPT : un nouvel outil pour l'élaboration des politiques d'adaptation au changement climatique	
Vers un cadre contraignant de protection des forêts européennes	
☆ Politique de cohésion	
Publication des PIB régionaux par habitant en 2009	
☆ Tourisme	
Le tourisme : moteur économique en 2012	
Agenda	p.8
Appels d'Offres	p.9 à 10
Offres de partenariat	p.11
Consultations	p.12
Bibliothèque	p.13 à 14

CONTACT

Antenne de la CTC
36 rue Breydel
B- 1040 Bruxelles
Email : ctc.bruxelles@skynet.be

A LA UNE

Politique de cohésion 2014-2020 : présentation du projet de cadre stratégique commun

Dans la perspective de la préparation de la prochaine période de programmation, la Commission européenne a présenté, le 14 mars dernier, sa proposition de nouveau cadre stratégique commun (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

Le cadre stratégique commun (CSC) contribuera à définir des priorités d'investissement claires pour la prochaine période de programmation et il permettra de mieux associer les différents fonds (FEDER, FSE, Fonds de cohésion, FEADER et FEAMP) afin de maximiser l'impact des investissements de l'UE.

Les autorités nationales et régionales s'appuieront sur ce cadre pour élaborer leurs contrats de partenariat et programmes opérationnels, dans lesquels elles s'engagent à atteindre les objectifs de l'UE en matière de croissance et d'emploi pour 2020.

Le futur CSC comprendra :

- des actions clés pour chaque fonds et objectif thématique afin de cibler les investissements sur les secteurs porteurs de croissance, conformément à la stratégie Europe 2020 et en complément d'autres initiatives de l'UE ;
- un plan en 5 étapes pour l'élaboration des contrats de partenariat signés avec la Commission européenne et des programmes adaptés aux spécificités territoriales ;
- des programmes financés par plusieurs fonds, afin d'assurer une meilleure coordination, tout en évitant les doubles emplois et en réduisant la charge et les coûts administratifs ;
- des domaines d'action prioritaires au travers de la coopération territoriale au sein des régions et des États membres et entre ces entités ;
- une cohérence avec la gouvernance économique, grâce à la priorité donnée aux dépenses susceptibles de stimuler la croissance et à la conformité avec les objectifs de la stratégie d'assainissement budgétaire ;
- la confirmation des principes horizontaux d'égalité entre les hommes et les femmes, de non-discrimination et de développement durable.

Le CSC sera arrêté sous sa forme définitive dans un délai de 3 mois à compter de l'adoption du paquet législatif par le Parlement européen et le Conseil.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_fr.cfm

Partenariats d'innovation: de nouvelles propositions sur les matières premières, l'agriculture et le vieillissement en bonne santé donneront un coup de fouet à la compétitivité européenne

Dans le cadre de son initiative phare « Une Union de l'innovation », la Commission européenne a introduit un concept nouveau de « partenariat européen d'innovation » (PEI), plateformes d'échange permettant la coopération, dont l'objectif est de s'attaquer aux faiblesses, aux goulets d'étranglement et aux obstacles qui, dans le système européen de recherche et d'innovation, entravent le développement des bonnes idées et leur commercialisation.

En septembre 2011, la Commission avait invité officiellement les parties prenantes à participer à ces partenariats public-public et public-privé aux niveaux européen, national et régional (voir Echos d'Europe n°74).

Les PEI, qui ne remplacent pas les programmes de financement ni les processus réglementaires, ont vocation à regrouper les membres de la Commission européenne, des représentants des États membres, des parlementaires, des entrepreneurs, des chercheurs et des membres de la société civile. Chacun des PEI a un objectif ambitieux à atteindre avant 2020 et doit produire des résultats d'ici 1 à 3 ans.

Dans ce cadre, la Commission européenne vient de lancer 2 PEI et d'approuver un plan d'action du PEI en matière de vieillissement actif et en bonne santé adopté en novembre 2011.

Lancement d'un PEI en matière de productivité et de développement durable de l'agriculture

Face à une augmentation de 70% d'ici 2050 de la demande alimentaire mondiale, au ralentissement de la croissance de la productivité et à la pression croissante sur l'environnement et les ressources naturelles, ce PEI devrait constituer une interface fonctionnelle entre l'agriculture, la bioéconomie, la science et d'autres domaines. 2 objectifs principaux ont été fixés : la promotion de la productivité et de l'efficacité du secteur agricole (et un renversement de la tendance récente à la diminution des gains de productivité d'ici à 2020), et le développement durable de l'agriculture (assurer une fonctionnalité satisfaisante des sols d'ici à 2020).

Lancement d'un PEI dans le domaine des matières premières

En vue d'augmenter la production propre de l'Europe, et donc de réduire la dépendance aux importations, ce PEI permettra de conjuguer les efforts d'innovation afin de soutenir la prospection, l'extraction et la transformation des matières premières. Il sera possible de les extraire plus en profondeur, dans des zones plus reculées et des conditions difficiles (la valeur des ressources minérales inexploitées en Europe, à une profondeur comprise entre 500 et 1.000 mètres étant estimée à 100 milliards d'€). Le PEI se concentrera également sur le développement des produits de substitution des matières premières essentielles et d'améliorer le recyclage des appareils électriques et électroniques et des autres déchets.

Approbation du plan d'action du PEI pilote pour un vieillissement en bonne santé et actif

Le vieillissement de la population européenne (doublement du nombre de personnes de plus de 65 ans dans les 50 prochaines années) représente un défi pour les systèmes sociaux et de santé européens mais aussi une occasion pour réorganiser ces systèmes dans l'intérêt des patients, des systèmes de santé et des entreprises innovantes. Dans le cadre de ce PEI, un plan d'action stratégique de 4 ans a été élaboré en novembre 2011, qui définit les actions spécifiques à entreprendre, à l'intention des pouvoirs publics, des entreprises et de la société civile. La Commission européenne vient de confirmer son engagement en faveur de ce plan notamment en lançant un 1^{er} appel à propositions, en mettant en place un marché des idées innovantes.

Plus d'infos : <http://i3s.ec.europa.eu/commitment/43.html>

CONCURRENCE

Consultation sur les aides d'État au secteur cinématographique

La Commission européenne a récemment lancé une consultation publique sur les futurs critères en matière d'aides d'État au secteur cinématographique (Voir rubrique « *Consultations* »).

Ainsi, les parties intéressées peuvent, jusqu'au 14 juin prochain, formuler des observations sur le projet de communication de la Commission, qui devrait être adoptée de façon définitive fin de cette année.

Le projet de communication a notamment pour objectifs :

- d'élargir le champ des activités couvertes par la communication afin d'y inclure toutes les phases d'une œuvre audiovisuelle, depuis la conception jusqu'à la diffusion auprès du public ce qui n'est pas le cas actuellement ;
- de permettre aux États membres d'exiger que 100 % de l'aide offerte soit dépensée sur leur territoire ;
- d'exiger que, dans les régimes d'aide à la production cinématographique dans lesquels le montant de l'aide est calculé sur la base des dépenses liées à la production effectuées sur un territoire donné, comme les incitations fiscales pour le cinéma, toute dépense de production au sein de l'Espace économique européen soit prise en compte.



Plus d'infos : http://ec.europa.eu/competition/consultations/2012_state_aid_films/index_en.html

Aval du plan français de numérisation du patrimoine cinématographique

La Commission européenne vient de donner son accord au projet français d'aide à la numérisation d'œuvres cinématographiques, qui vise à rendre accessible le patrimoine cinématographique européen au plus grand nombre, grâce aux nouvelles technologies.

L'enquête des services de la DG Concurrence a ainsi confirmé que le plan de numérisation constitue un moyen adéquat pour atteindre l'objectif de promotion de la culture et que les distorsions de concurrence seront limitées.

Ce projet soutiendra la restauration et la conservation d'œuvres notamment les courts-métrages et les longs métrages produits jusqu'en 1999, ainsi que le cinéma muet de patrimoine. Le demandeur de l'aide pourra choisir les prestataires techniques auxquels il confiera le travail de numérisation et, de restauration. Les détenteurs de catalogues d'œuvres seront encouragés à mettre ensuite à disposition du public les œuvres ainsi numérisées.

Une enveloppe de 400 millions d'€ sur 6 ans sera affectée à ce projet.

ENTREPRISES ET INDUSTRIE



Lancement du prix européen de l'esprit d'entreprise 2012

La Commission vient de lancer l'édition 2012 de son prix européen de l'esprit d'entreprise, qui récompense les initiatives fructueuses menées par des organismes publics et des partenariats public/privé en faveur de la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'entrepreneuriat au niveau national, régional et local.

Les objectifs de ce prix annuel sont les suivants :

- identifier et récompenser les initiatives exceptionnelles qui permettent d'améliorer le climat des affaires et de promouvoir l'esprit d'entreprise ;
- présenter et partager des exemples de politiques et de pratiques efficaces à l'égard de l'entrepreneuriat ;
- sensibiliser davantage au rôle des entrepreneurs dans la société ;
- encourager et inspirer les entrepreneurs potentiels.

Le prix est décerné dans 5 catégories distinctes :

- promotion de l'esprit d'entreprise ;
- investissement dans les compétences professionnelles ;
- amélioration de l'environnement des entreprises ;
- soutien à l'internationalisation des entreprises ;
- entrepreneuriat responsable et solidaire.

Le concours se déroule en 2 étapes : les candidats doivent d'abord participer à une phase de sélection au niveau national à l'issue de laquelle chaque pays désignera 2 d'entre eux pour concourir à l'échelle européenne. La date limite pour se porter candidat à la sélection nationale est le 16 juillet 2012.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/best-practices/european-enterprise-awards/index_en.htm

Contact national français : http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/best-practices/european-enterprise-awards/participe/contactus/index_en.htm

ENVIRONNEMENT

La Commission plaide pour une meilleure mise en œuvre de la législation environnementale

Selon les estimations, le non-respect de la législation européenne en matière d'environnement coûterait chaque année à l'UE près de 50 milliards d'€ en soins de santé et en coûts directs pour l'environnement. Dans le but de faire diminuer ce montant et d'offrir aux citoyens et aux entreprises un environnement de meilleure qualité, la Commission vient de publier une communication relative à l'amélioration de la mise en œuvre de la législation environnementale de l'UE (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

Dans ce texte, la Commission souligne les effets positifs de la législation européenne en matière environnementale. En effet, en plus du fait qu'il est bien moins coûteux de prévenir les dommages environnementaux que de procéder sur le long terme à leur réparation, la législation environnementale peut se révéler avantageuse pour les entreprises. A titre d'exemple, la Commission estime qu'une mise en œuvre intégrale de la législation sur les déchets entraînerait la création de 400.000 emplois et coûterait, en termes nets, 72 milliards d'€ de moins par rapport à un scénario de non-application des règles.

Dans ce texte, la Commission européenne rappelle également que les autorités nationales, régionales et locales des Etats membres sont en charge de veiller à la bonne application de la législation environnementale européenne et qu'elle a, pour sa part, la tâche de veiller au respect des engagements pris par ces derniers. La Commission européenne souhaite ainsi intensifier le dialogue avec les gouvernements et toutes les parties prenantes sur la meilleure manière de collaborer pour améliorer la mise en œuvre de la législation de l'UE et favoriser une plus grande réactivité face aux problèmes environnementaux. Pour se faire, elle préconise les mesures suivantes : renforcer la collecte de données, échanger les connaissances, améliorer les inspections et de la surveillance, fixer des critères sur la manière dont les plaintes des citoyens doivent être traitées, faciliter l'accès à la justice, et soutenir les réseaux européens de spécialistes de l'environnement.

La communication sera adressée au Parlement européen, aux Etats membres et à leurs citoyens, ainsi qu'à tous les acteurs concernés par les questions de mise en œuvre et d'application et les résultats des discussions serviront de base au 7^{ème} programme d'action pour l'environnement.

Plus d'infos : <http://ec.europa.eu/environment/legal/law/compliance.htm>

Vers un renforcement de la législation sur le démantèlement des navires



La Commission européenne vient de proposer de nouvelles règles destinées à faire en sorte que les navires battant pavillon de l'UE ne pourront être, à terme, uniquement démantelés dans des installations sûres pour les travailleurs et écologiquement rationnelles.

Selon des chiffres récents, près de 90% des navires européens sont démantelés dans des installations situées dans des pays non membres de l'OCDE, surtout en Asie du Sud, dont certaines ne répondent pas aux normes de protection de l'environnement et de sécurité nécessaires pour gérer les matières dangereuses contenues dans les navires en fin de vie.

Actuellement, le recyclage des navires est régi par un règlement concernant les transferts de déchets, qui interdit l'exportation de déchets dangereux vers des pays non membres de l'OCDE. Toutefois, cette législation n'est pas spécifiquement conçue pour les navires et est souvent contournée, notamment en raison de l'absence de capacités de recyclage suffisantes dans les pays de l'OCDE.

La nouvelle proposition vise ainsi à autoriser, dans des conditions strictes, le recyclage des navires de l'UE dans des pays non membres de l'OCDE. Elle prévoit un système de visites et d'octroi de certifications et d'autorisations couvrant l'ensemble du cycle de vie, de la construction au recyclage, en passant par l'exploitation.

La proposition vise ainsi à mettre en œuvre la Convention de Hong Kong portant sur un recyclage sûr et écologiquement rationnel, adoptée en 2009 sous l'égide de l'Organisation Maritime Internationale. Pour entrer en vigueur, cette convention doit être ratifiée par au moins 15 Etats du pavillon et pays recycleurs, représentant au moins 40% de la flotte mondiale et 50% de la capacité de recyclage. Or, à l'heure actuelle, seuls 5 pays l'ont ratifiée : la France, l'Italie, les Pays-Bas, Saint Kitts-et-Nevis et la Turquie. Par le biais de la proposition de règlement, la Commission souhaite donc accélérer la mise en œuvre de la convention sans attendre sa ratification et son entrée en vigueur qui n'auront pas lieu avant plusieurs années.

Dans le cadre du nouveau système, les navires européens devront dresser un inventaire des matières dangereuses présentes à bord et demander un certificat d'inventaire. La quantité de déchets dangereux présents à bord devra être réduite avant que le navire ne soit remis à une installation de recyclage.

Les navires européens ne seront autorisés à être recyclés que dans les installations inscrites sur une liste et respectant certaines exigences, qui sont plus strictes que celles prévues par la convention de Hong Kong, afin d'assurer une meilleure traçabilité pour les navires européens et garantir que les déchets provenant du démantèlement sont gérés de manière écologiquement rationnelle.

Pour assurer le respect des règles, la proposition exige que les propriétaires de navires informent les autorités nationales de leur intention d'envoyer un navire au recyclage. En comparant la liste des navires auxquels elles ont délivré un certificat d'inventaire à la liste des navires recyclés dans des installations agréées, les autorités pourront repérer plus facilement les opérations de recyclage illicites. Les sanctions prévues dans le règlement seront aussi plus spécifiques et précises.

Plus d'infos : <http://ec.europa.eu/environment/waste/ships/index.htm>

CLIMATE-ADAPT : un nouvel outil pour l'élaboration des politiques d'adaptation au changement climatique

L'Agence européenne pour l'environnement vient de lancer CLIMATE-ADAPT, une nouvelle plateforme européenne d'adaptation au changement climatique. Cet outil interactif vise à aider les responsables politiques au niveau de l'UE et aux niveaux national, régional et local dans la mise au point de mesures et de politiques d'adaptation au changement climatique. Les utilisateurs de cette plateforme pourront ainsi avoir accès, diffuser et intégrer les informations suivantes : changements climatiques attendus en Europe / vulnérabilité des régions, pays et secteurs, aujourd'hui et dans le futur / informations sur les activités et les stratégies d'adaptation nationales, régionales et transnationales / études de cas des options d'adaptation / outils en ligne d'aide à la planification de l'adaptation au changement climatique / projets de recherche, documents d'orientation, rapports, sources d'information, liens, actualités et événements relatifs à l'adaptation au changement climatique.

L'apport de CLIMATE-ADAPT servira de base à l'élaboration d'une vaste stratégie d'adaptation de l'UE que la Commission prévoit d'adopter au début de 2013, avec l'objectif de soutenir les besoins des États membres, des organisations transnationales et des acteurs locaux en prenant des mesures appropriées au niveau de l'UE.

Site Internet de la plateforme : <http://climate-adapt.eea.europa.eu/>

Vers un cadre contraignant de protection des forêts européennes



La Conférence ministérielle pour la protection de forêts en Europe (FOREST EUROPE), créée en 1990, est une coopération des ministres responsables des forêts de 46 pays européens, qui aborde les questions les plus importantes du point de vue politique et social concernant les forêts et l'économie forestière et adopte des recommandations en faveur de la protection et de la gestion durable des forêts en Europe.

En 2011 dans le cadre d'une décision relative aux forêts d'Europe en 2020 adoptée lors de sa 6^{ème} conférence, les 46 pays européens, dont les 27 membres, se sont fixés les objectifs suivants en matière de gestion durable des forêts : mise en œuvre de programmes nationaux, inclusion des stratégies en matière de changement climatique, mise en place de mesures pour accroître les avantages socio-économiques et culturels des forêts, évaluation de la valeur des services éco-systémiques forestiers, réduction de la perte de la biodiversité, et reconnaissance du rôle des forêts dans la lutte contre la diversification. A cette occasion, les pays se sont engagés à élaborer un accord juridiquement contraignant sur les forêts européennes par le biais de la création d'un Comité intergouvernemental de négociation (CIN) chargé de préparer un tel texte.

C'est dans ce cadre que la Conférence ministérielle FOREST EUROPE du 27 février au 2 mars derniers à Vienne au sein du CIN pour débiter les négociations en vue de l'adoption d'un accord-cadre qui devra être adopté avant 2013.

Plus d'infos : <http://www.foresteuropa.org/fre/>

POLITIQUE DE COHESION

Publication des PIB régionaux par habitant en 2009

L'Office statistique communautaire, Eurostat, a récemment publié les PIB régionaux par habitant pour l'année 2009, qui varient entre 27% de la moyenne communautaire dans la région de Severozapaden (Bulgarie) et 332% dans la région d'Inner London (Royaume-Uni).

17 régions ont ainsi un PIB par habitant qui dépasse les 150% de la moyenne communautaire, notamment le Grand-Duché de Luxembourg (266%), Bruxelles (223%), Hamburg en Allemagne (188%) et Bratislavsky kraj en Slovaquie (178%). Parmi les 39 régions dépassant le seuil de 125%, 8 régions se trouvent en Allemagne, 5 aux Pays-Bas, 4 en Italie et en Autriche, 3 en Belgique, en Espagne et au Royaume-Uni, 2 en Finlande, **1 seule région en France** (Ile de France), en République tchèque, au Danemark, en Irlande, en Slovaquie, en Suède, et au Luxembourg. Les régions ayant le plus faible PIB par habitant se situaient toutes en Bulgarie et en Roumanie. Parmi les 65 régions disposant d'un PIB par habitant inférieur à 75% de la moyenne communautaire, 15 régions se situent en Pologne, 7 en République tchèque et en Roumanie, 6 en Hongrie, 5 en Bulgarie, **4 en France (départements d'outre-mer)**, en Italie et en Grèce, 3 au Portugal et en Slovaquie, 2 au Royaume-Uni, 1 région en Espagne, en Slovénie, en Estonie, en Lettonie et en Lituanie.

Ces données sont d'une grande importance dans le cadre des discussions sur l'avenir de la politique de cohésion 2014-2020, car la Commission tiendra compte des moyennes PIB des 3 dernières années disponibles, soit 2009 – 2008 et 2007 - afin de déterminer l'éligibilité des régions à l'une des 3 catégories.

La Corse, qui a vu son PIB par habitant grimper à **90,2% de la moyenne communautaire en 2009**, devrait, si la proposition de nouvelle architecture de la politique de cohésion est maintenue, être éligible à la catégorie en transition, étant donné que **la moyenne de ces PIB des 3 dernières années disponible est 86,8% de la moyenne communautaire**.

Plus d'infos : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/1-13032012-AP/FR/1-13032012-AP-FR.PDF

Le tourisme : moteur économique en 2012

Une nouvelle enquête Eurobaromètre sur le comportement des européens vis-à-vis du tourisme montre que le secteur du tourisme se porte plutôt bien et dépasse même les résultats d'avant-crise.

En 2011, 72% des européens sont partis en voyage, proportion restée globalement inchangée par rapport à l'année précédente. La majorité des voyageurs a préféré son propre pays (Grèce 80%, Italie 74%, Croatie 73%). Ceux qui se sont rendus hors de



leurs frontières nationales ont privilégiés l'Europe au reste du monde. L'Espagne est ainsi le pays le plus visité en 2011 (11%), suivie par l'Italie (9%), la France (8%), l'Allemagne (5%), l'Autriche (5%) et la Grèce (4%). La majorité des vacanciers a passé des nuitées dans des hôtels ou des hébergements loués.

En 2012, 80% des européens ont déclaré qu'ils ne renonceraient pas à voyager malgré la crise, même si 33% ont dû changer leurs plans initiaux. 41% des voyageurs ont prévu des séjours prolongés (entre 4 et 13 nuits) plutôt que des voyages de courte durée (27%). Une fois de plus, ils accorderont la préférence à leur propre pays (52%) ou à un autre pays de l'UE (37%). Les destinations privilégiées en 2012 seront l'Espagne (10%), l'Italie (7%), la France (6 %), la Grèce (4%), l'Autriche, le Royaume-Uni et l'Allemagne (3%).

Pour Antonio TAJANI, Commissaire européen en charge de l'entreprise et de l'industrie, les résultats de l'enquête démontrent que « *le secteur du tourisme européen s'est bien maintenu et a même été en situation de croissance en 2011* » et que « *ce secteur se développera encore en 2012, ce qui confirme que les voyages et le tourisme constituent également de puissants moteurs économiques pour la relance européenne* ».

Pour accéder aux résultats de l'enquête (référence : 334) : http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/flash_arch_344_330_fr.htm

Il est à noter également qu'une consultation sur une Charte européenne pour un tourisme responsable et durable a été lancée par la Commission européenne (voir rubrique « [Consultations](#) »). Toutes les parties intéressées sont invitées à y participer jusqu'au 12 avril 2012.

AGENDA EUROPEEN


23 avril : Conférence sur « La solidarité intergénérationnelle : des meilleures pratiques régionales aux politiques » organisée par le Comité des Régions et la Région Ligurie, Bruxelles
Information et inscription : <http://www.inscription-facile.com/events/register/39EYYoJ7oT6hWfIB2ZS>

 **23-24 avril** : Conseil Affaires générales

25-26 avril : 12^{ème} Forum européen sur l'Eco-innovation organisé par EcoAP, Amsterdam (Pays-Bas)
Information et inscription : http://ec.europa.eu/environment/ecoinnovation2012/1st_forum/


 **26-27 avril** : Conseil Agriculture et Pêche

 **3 mai** : Conseil Commerce

 **3-4 mai** : Session du Comité des Régions

8 mai : Journée d'information sur le programme Eco-innovation organisée par la Commission européenne, Bruxelles
Information et inscription : http://ec.europa.eu/environment/eco-innovation/events/2012/eid_2012_en.htm

9 mai : Journée de l'Europe

 **9-10 mai** : Session plénière du Parlement européen, Bruxelles

10 mai : Journée d'information du programme ESPON organisée par la Commission européenne, Bruxelles
Information et inscription : http://www.espon.eu/main/Menu_Events/

10 mai : Forum sur « Les régions et villes pour un développement territorial intégré : un cadre stratégique commun pour les politiques de cohésion, de développement rural et les fonds en matière de pêche pour la période 2014-2020 » organisé par le Comité des Régions, Bruxelles
Information et inscription : <http://www.cor.europa.eu/pages/EventTemplate.aspx?view=folder&id=2a7209c1-4422-4a9f-8561-a124427c3126&sm=2a7209c1-4422-4a9f-8561-a124427c3126>

 **10-11 mai** : Conseil Education, Jeunesse, Culture, Sport

13-16 mai : Conférence sur « Les régions et villes en réseau en temps de crise : développement de lieux intelligents, durables et solidaires » organisée par la Commission européenne, Bruxelles
Information et inscription : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=88&eventsId=407&furtherEvents=yes>

 **14-15 mai** : Conseil Agriculture et Pêche

 = Événements institutionnels

APPELS D'OFFRES

DERNIERS APPELS D'OFFRES

EDUCATION ET FORMATION

- ☆ Appel ouvert à propositions — GP/RPA/ReferNet-FPA/001/12 — ReferNet — le Réseau européen du Cedefop pour l'enseignement et la formation professionnels (EFP)
Echéance : 16 avril 2012
JOUE C n°71 du 9 mars 2012, page 8
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:071:0008:0009:FR:PDF>

ENTREPRISES ET INDUSTRIE

- ☆ Appel à propositions — DG ENTR N° 30-G-ENT-CIP-12-E-N01C051 — Programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs»
Echéance : 31 mai 2012
JOUE C n°74 du 13 mars 2012, page 14
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:074:0014:0015:FR:PDF>

ENVIRONNEMENT

- ☆ Appel à propositions LIFE+ pour 2012
Echéance : 26 septembre 2012
JOUE C n°74 du 13 mars 2012, page 11
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:074:0011:0013:FR:PDF>

JEUNESSE

- ☆ Appel à propositions — EACEA/06/12 — Programme Jeunesse en action — Action 3.2 — Jeunesse dans le monde: coopération avec des pays autres que les pays voisins de l'Union européenne
Echéance : 15 mai 2012
JOUE C n°75 du 14 mars 2012, page 6
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:075:0006:0009:FR:PDF>

RECHERCHE ET INNOVATION

- ☆ Appel à propositions dans le cadre du programme de travail du ENIAC Joint Undertaking ENIAC-2012-1
Echéance : 12 avril 2012
JOUE C n°64 du 3 mars 2012, page 12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:064:0012:0012:FR:PDF>
- ☆ Appels à propositions au titre du programme de travail «Personnes» 2012 du 7^{ème} PCRD
Bourses intra européennes : FP7-PEOPLE-2012-IEF
Bourses internationales «entrantes» : FP7-PEOPLE-2012-IIF
Bourses internationales «sortantes» : FP7-PEOPLE-2012-IOF
Echéance : 16 août 2012
JOUE C n°74 du 13 mars 2012, page 10
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:074:0010:0010:FR:PDF>

AUDIOVISUEL

- ☆ EACEA/29/11 (30 avril 2012)
- ☆ EACEA/21/11 (13 avril 2012)
- ☆ EACEA/22/11 (13 avril 2012)
- ☆ EACEA/30/11 (29 juin 2012)
- ☆ EACEA/36/11 (1er juin 2012)
- ☆ EACEA/24/11 (6 juin 2012)
- ☆ EACEA/23/11 (11 juin 2012)
- ☆ EACEA/5/12 (16 avril 2012)
- ☆ EACEA/7/12 (30 avril 2012)

CITOYENNETE

- ☆ Programme «L'Europe pour les citoyens» (2007-2013)
 - Rencontres de citoyens liées au jumelage de villes (1^{er} juin 2012 et 1^{er} septembre 2012)
 - Réseaux thématiques de villes jumelées (1^{er} septembre 2012)
 - Projets citoyens (1^{er} juin 2012)
 - Mesures de soutien : (1^{er} juin 2012)
 - Soutien structurel aux organisations de recherche sur les politiques européennes (laboratoires de réflexion) et aux organisations de la société civile au niveau de l'UE (15 octobre 2012)
 - Une mémoire européenne active (1^{er} juin 2012)

EDUCATION ET FORMATION

- ☆ Appel à propositions 2012 — EAC/27/11 — EFTLV
 - Comenius, Grundtvig: formation continue (30 avril 2012, 17 septembre 2012)
 - Programme transversal: activité clé 1 — visites d'étude (octobre 2012)
- ☆ EACEA/42/11 — Programme d'action Erasmus Mundus 2009-2013 (30 avril 2012)
- ☆ EACEA/11/12 — Programme de mobilité universitaire INTRA-ACP — Afrique (10 mai 2012)

ENERGIE

- ☆ Appel à propositions «Énergie intelligente — Europe» (8 mai 2012)

ENTREPRISES

- ☆ L'éducation à l'entrepreneuriat—28/G/ENT/CIP/12/E/N01C01 (16 avril 2012)

JEUNESSE

- ☆ Appel à propositions EAC/01/12 — Programme «Jeunesse en action» 2007-2013
 - Pour les projets soumis aux agences nationales (1^{er} mai 2012 et 1^{er} octobre 2012)
 - Pour les projets soumis à l'agence exécutive : (1^{er} juin 2012 et 1^{er} septembre 2012)

POLITIQUE DE COHESION

- ☆ Programme MED : Appel ciblé à projets classiques - Innovation pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les régions Méditerranéennes (Axes 1 et 2) (12 avril 2012)
- ☆ ORATE 2013 (13 juin 2012)

RECHERCHE ET INNOVATION

- ☆ FP7-NMP-2012-SME-6 (3 mai 2012)
- ☆ FP7-ENERGY-2012-1 (26 avril 2012)
- ☆ ERC-2012-StG (12 octobre 2012)
- ☆ FP7-PEOPLE-2012-IAPP (19 avril 2012)
- ☆ ERC-2012-AdG (11 avril 2012)
- ☆ FCH-JU-2012-1 (24 mai 2012)
- ☆ FP7-PEOPLE-2012-EURAXESS-IU (18 avril 2012)
- ☆ PC7-TIC-2011-9 (17 avril 2012)
- ☆ EMRP (1^{er} octobre 2012)
- ☆ ERC-2012-PoC (3 octobre 2012)
- ☆ CIP-ICT PSP-2012-6 (15 mai 2012)

SOCIETE DE L'INFORMATION

- ☆ Experts indépendants pour le programme « Internet plus sûr » (30 décembre 2013)

TRANSPORTS

- ☆ Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) (13 avril 2012)

OFFRES DE PARTENARIAT

RECHERCHE ET INNOVATION

L'Université de Pavia (Italie) cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions 2012 Energie Intelligente-Europe, Action « Alternner 10.2.2 », pour un projet portant sur le biométhane pour les réseaux d'injection (évaluations techniques et économiques pour une production durable et une intégration locale).

La Fondation EnergyLab (Italie) cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions 2012 Energie Intelligente-Europe, Action « Steer 10.3.2 », pour un projet portant sur la stimulation de la mobilité urbaine électrique.

La Fondation EnergyLab (Italie) cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions 2012 Energie Intelligente-Europe, Action « Approches intégrées 10.4.4 », pour un projet portant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Une organisation espagnole cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions 2012 Energie Intelligente-Europe, Action « Approches intégrées 10.4.4 », pour un projet portant sur l'établissement de mécanismes permettant d'accroître le nombre de bâtiments ayant une consommation énergétique proche de zéro.

Une organisation danoise cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions 2012 Energie Intelligente-Europe, Action « Approches intégrées 10.4.4 », pour un projet portant sur le développement de « business models » pour des partenariats public-privé en matière de rénovation énergétique de bâtiments existants.

Une agence de l'énergie et de l'environnement autrichienne cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions Energie Intelligente-Europe, Actions « Steer » / « Save » / « Alternner » « Approches intégrées 1,3,4,5 ».

⇒ Le détail des offres de partenariat (contacts et fiches techniques des projets) sera envoyé sur demande

CONSULTATIONS

AFFAIRES MARITIMES

Croissance bleue : Une croissance durable fondée sur les océans, les mers et les régions côtières

Consultation ouverte jusqu'au 11 mai 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/fisheries/partners/consultations/blue_growth/index_en.htm

CONCURRENCE

La révision des règles en matière d'aides d'Etat à finalité régionale

Consultation ouverte jusqu'au 26 avril 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/competition/consultations/2012_regional_stateaid/index_en.html

Réexamen des orientations communautaires sur les aides d'Etat au transport maritime

Consultation ouverte jusqu'au 14 mai 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/competition/consultations/2012_maritime_transport/index_en.html

Projet de communication de la Commission sur les aides d'Etat en faveur des œuvres cinématographiques et autres œuvres audiovisuelles

Consultation ouverte jusqu'au 14 juin 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/competition/consultations/2012_state_aid_films/index_en.html

ENERGIE

Soutien financier en faveur du rendement énergétique dans les bâtiments

Consultation ouverte jusqu'au 18 mai 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/energy/efficiency/consultations/20120518_eeb_financial_support_en.htm

ENVIRONNEMENT

Inclusion des émissions du transport maritime dans les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE

Consultation ouverte jusqu'au 12 avril 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/clima/consultations/0014/index_en.htm

Un instrument législatif ad hoc sur les espèces exotiques envahissantes

Consultation ouverte jusqu'au 12 avril 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/environment/consultations/invasive_alien.htm

Les priorités environnementales pour 2020 : vers un 7^{ème} programme d'action pour l'environnement (PAE)

Consultation ouverte jusqu'au 1^{er} juin 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/environment/consultations/7eap_en.htm

Options possibles concernant le plan de sauvegarde des eaux européennes

Consultation ouverte jusqu'au 7 juin 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/environment/consultations/blueprint_en.htm

MARCHE INTERIEUR

L'avenir du droit européen des sociétés

Consultation ouverte jusqu'au 14 mai 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/index_fr.htm

SOCIETE DE L'INFORMATION

L'accès aux informations relatives à l'interopérabilité des produits et services numériques

Consultation ouverte jusqu'au 20 juin 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/information_society/newsroom/cf/fiche-dae.cfm?action_id=183&pillar_id=44&action=Action%2025%

TOURISME

Une Charte européenne pour un tourisme durable et responsable

Consultation ouverte jusqu'au 20 avril 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=5758&lang=en&tpa_id=136

TRANSPORTS

Révision de la législation sur le Ciel unique européen

Consultation ouverte jusqu'au 8 juin 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/transport/air/consultations/2012-06-08-sesrp2_en.htm

Commandez vos documents par fax ou par courrier électronique Destinataire : Antenne C.T.C.

Tél : 00.322.235.86.12 – Fax : 00.322.235.86.65 – E-mail : ctc.bruxelles@skynet.be

EXPÉDITEUR:
SERVICE:
ADRESSE:
TÉLÉPHONE:
TÉLÉCOPIE:

AGRICULTURE

- Directive 2012/5/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 portant modification de la directive 2000/75/CE du Conseil en ce qui concerne la vaccination contre la fièvre catarrhale du mouton ou bluetongue
JOUE L n° 81 du 21 février 2012, page 1
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:081:0001:0002:FR:PDF>

ANNEE EUROPEENNE

- Rapport de la Commission européenne sur la conduite, les résultats et l'évaluation globale de «2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale»
COM(2012) 107 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0107:FIN:FR:PDF>

CONCURRENCE

- Projet de communication de la Commission sur les aides d'État en faveur des œuvres cinématographiques et autres œuvres audiovisuelles
http://ec.europa.eu/competition/consultations/2012_state_aid_films/draft_communication_fr.pdf

EDUCATION ET FORMATION

- Rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020») — Éducation et formation dans une Europe intelligente, durable et inclusive
JOUE C n°7à du 8 mars 2012, page 9
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:070:0009:0018:FR:PDF>

ENVIRONNEMENT

- Communication de la Commission « Tirer le meilleur parti des mesures environnementales de l'UE : instaurer la confiance par l'amélioration des connaissances et de la réactivité »
COM(2012) 95 final
http://ec.europa.eu/environment/legal/law/pdf/com_2012_95_fr.pdf
- Communication de la Commission « Prise en compte de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) dans les engagements de l'Union en matière de changement climatique »
COM(2012) 94 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0094:FIN:FR:PDF>
- Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative aux règles comptables et aux plans d'action concernant les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie
COM(2012) 93 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0093:FIN:FR:PDF>

- Proposition de règlement relatif au recyclage des navires
COM(2012) 118 final
http://ec.europa.eu/environment/waste/ships/pdf/Ship_Recycling_reg_fr.pdf

POLITIQUE DE COHESION

- Document de travail des services de la Commission sur le cadre stratégique commun 2014-2020 (disponible en anglais uniquement)
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/working/strategic_framework/csf_part1_en.pdf
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/working/strategic_framework/csf_part2_en.pdf
- Étude comparative des procédures de sélection de projet des programmes de la politique de cohésion 2007-2013 dans plusieurs États membres (en anglais uniquement)
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/studies/pdf/selection/selection_process.pdf